



COMITE DEPARTEMENTAL DU LOT DE TIR A L'ARC

Siège social : Lieu dit Lavysière 46300 GINOULLAC



Ginouillac, le 6 décembre 2017

CONVOCATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

Madame, Monsieur le Président,

Nous avons l'honneur de vous informer que l'assemblée générale ordinaire annuelle de notre association se tiendra le :

Vendredi 12 janvier 2018 à 18h00
A la salle des Fêtes de GINOULLAC

L'ordre du jour est le suivant :

- lecture du rapport moral et approbation
- lecture du rapport financier et approbation
- quitus de l'exercice de leur mandat aux membres du comité directeur
- budget prévisionnel 2017/2018, lecture et approbation
- montant des cotisations
- questions diverses
- élection complémentaire
- élection du représentant des clubs à l'AG de la FFTA
- récompenses des médaillés aux Championnats de France.

Conformément aux dispositions de nos statuts, nous vous rappelons :

Article 8-1 : L'assemblée générale est ouverte à tous les membres licenciés appartenant aux groupements sportifs affiliés du département, mais seuls les représentants de groupements sportifs participent aux votes.

Article 8-2 : Le représentant d'un groupement sportif pouvant prendre part aux votes de l'assemblée générale du comité départemental est le président de l'association affiliée. Le président de l'association affiliée est habilité à désigner (procuration) un suppléant, lui-même membre de l'association, en cas d'absence du président à l'assemblée générale du comité départemental.

A cet effet, vous trouverez ci-joint une formule de pouvoir ; celle-ci dûment complétée et signée devra être remise à votre mandataire.

Les candidats aux diverses élections doivent se faire connaître avant le 29 décembre 2017.

Nous comptons sur votre participation active.

Le Président

J-M CHIEZE